



LA FORÊT DOMANIALE DE BOSCODON REÇOIT LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

Christian Dubreuil, directeur général de l'Office national des forêts, remettra le label Forêt d'Exception® à la forêt domaniale de Boscodon, le 27 novembre prochain.



La cérémonie se déroulera à l'abbaye de Boscodon, en présence de Paul Arnoud, président du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®, Marc Viossat, président du Comité de pilotage Boscodon, Forêt d'Exception® et conseiller départemental, Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète des Hautes-Alpes, Jean-Marie Bernard, président du Département des Hautes-Alpes, Chantal Eyméoud, présidente de la Communauté de communes de Serre-Ponçon, Jean-Pierre Gandois, maire de Crots, Alain Canal, président de l'Association des amis de l'abbaye de Boscodon et l'ensemble des acteurs du territoire ou partenaires qui ont été associés à cette démarche.

BOSCODON, FORÊT DOMANIALE EMBLEMATIQUE DES ALPES DU SUD

La forêt domaniale de Boscodon présente une sapinière majestueuse qui produit du bois de qualité et héberge une formidable biodiversité.

Cédée en 1132 par Guillaume de Montmirail aux fondateurs de l'abbaye de Boscodon, la forêt monastique devient propriété de l'État à la suite de la Révolution française. De nouvelles surfaces acquises et reboisées au XIXème siècle dans le cadre de la Restauration des terrains en montagne accueillent 62 ouvrages de correction torrentielle.

La forêt de Boscodon gérée par l'ONF compte aujourd'hui 880 hectares.

Cinq orientations stratégiques ont été définies par les acteurs du projet :

- renouer le lien entre la forêt et l'abbaye de Boscodon,
- inscrire « Boscodon, Forêt d'Exception® » dans les projets des acteurs du territoire,
- accueillir tous les publics pour une forêt à partager,
- préserver la biodiversité en maintenant les fonctions traditionnelles de la forêt,
- favoriser une vision partagée du projet pour intégrer l'ensemble des fonctions et des usages.

Boscodon rejoint le cercle des forêts labellisées Fontainebleau, Verdun, Grande Chartreuse, Rouen, Val Suzon, Montagne de Reims, Bercé, Tronçais, Bassin

LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et a créé un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) ont conduit l'ONF à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à une forêt domaniale.

Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion des forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Contacts presse ONF

Direction générale
Christiane Baroche – attachée de presse
presse@onf.fr - 06 07 78 09 84

Direction territoriale Midi-Méditerranée
Claire Vignon – responsable de communication
claire.vignon@onf.fr - 06 11 13 15 01